STATUTS DE LA SOCIÉTÉ
« 2 BRA »

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital social : 200 € — Siège social : 129 Rue Albert Einstein, 83600 FRÉJUS

■ STATUTS MIS À JOUR — Décision de l'Associée Unique du 7 septembre 2026 — Changement d'associé unique et de Présidente — CAMANO Maria Grazia

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Madame CAMANO Maria Grazia, née le 20 novembre 1965 à Catania (Italie), de nationalité italienne, demeurant au 42 Rue Auguste Renoir, 83300 Draguignan, titulaire du passeport italien n° YD1871679, délivré le 12 mai 2026, valide jusqu'au 11 mai 2036,

Ci-après désignée « l'Associée Unique »,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

TITRE I – FORME, DÉNOMINATION, OBJET, SIÈGE, DURÉE

Article 1 – Forme

Il est constitué entre l'Associée Unique une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU), régie par les articles L.227-1 et suivants du Code de commerce.

Article 2 – Dénomination sociale

La société a pour dénomination sociale : « 2 BRA ».

Article 3 – Objet social

— Salon de thé – Débit de boissons sans alcool ; Mise à disposition d'un local pour tous événementiels ; TOUS TYPES DE RESTAURATION RAPIDE, SNACK, PIZZERIA, GLACES, CONFISERIE - CRÊPERIE, FRITERIE - RÔTISSERIE - PRÉPARATION DE PLATS CUISINÉS, LA VENTE SUR PLACE, À EMPORTER, TRAITEUR À DOMICILE.

— Toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au : 129 Rue Albert Einstein, 83600 FRÉJUS.

Article 5 – Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation.

La société a pris effet à compter du 1er mai 2026.

TITRE II – CAPITAL SOCIAL, ACTIONS

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à 200 €, divisé en 200 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune.

Les fonds ont été déposés auprès de Qonto, au nom de la société en formation.

Article 7 – Souscription et libération

Les 200 actions ont été initialement souscrites en totalité par Madame CAMANO Maria Grazia, Associée Unique fondatrice. Les actions ont été intégralement libérées lors de la constitution.

Par acte de cession du 15 juin 2026, enregistré sous la référence 2026C9998596750, la totalité des 200 actions avait été cédée à Monsieur GUL Mehmet Gurkan.

Par acte de cession du 7 septembre 2026, la totalité des 200 actions a été cédée par Monsieur GUL Mehmet Gurkan à Madame CAMANO Maria Grazia, qui est désormais l'Associée Unique de la société.

Article 8 – Forme des actions

Les actions sont nominatives.

Article 9 – Transmission des actions

Toute cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable de l'Associée Unique.

TITRE III – DIRECTION ET REPRÉSENTATION

Article 10 – Présidente

La société est dirigée par un Président ou une Présidente, personne physique ou morale, associé ou non.

Par décision de l'Associée Unique en date du 7 septembre 2026, Madame CAMANO Maria Grazia est nommée Présidente de la société :

Nom et prénom	CAMANO Maria Grazia
Date et lieu de naissance	20 novembre 1965 à Catania (Italie)
Nationalité	Italienne
Adresse	42 Rue Auguste Renoir, 83300 Draguignan
Prise de fonction	7 septembre 2026

La Présidente est nommée pour une durée illimitée.

Article 11 – Pouvoirs de la Présidente

La Présidente est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et la représente à l'égard des tiers.

Article 12 – Rémunération

La Présidente peut percevoir une rémunération fixée par décision de l'Associée Unique.

TITRE IV – DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

Article 13 – Décisions de l'Associée Unique

L'Associée Unique exerce les pouvoirs dévolus aux assemblées d'actionnaires. Les décisions sont consignées dans un registre spécial.

Article 14 – Compétences

L'Associée Unique a compétence pour : approuver les comptes, modifier les statuts, augmenter ou réduire le capital, nommer et révoquer la Présidente, décider de la dissolution.

TITRE V – EXERCICE SOCIAL, COMPTES ANNUELS, RÉSULTATS

Article 15 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice a commencé le 1er mai 2026 et se terminera le 31 décembre 2027.

Article 16 – Comptes annuels

La Présidente dresse l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe à la clôture de chaque exercice.

Article 17 – Affectation des résultats

Il est prélevé 5 % sur le bénéfice pour la réserve légale. Le solde est à la disposition de l'Associée Unique.

TITRE VI – DISSOLUTION, LIQUIDATION

Article 18 – Dissolution

La société est dissoute à l'expiration de sa durée ou par décision anticipée de l'Associée Unique.

Article 19 – Liquidation

La liquidation est effectuée par la Présidente ou toute personne désignée par l'Associée Unique.

TITRE VII – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 20 – Contestations

Toutes contestations seront soumises aux tribunaux compétents du lieu du siège social.

Article 21 – Frais de constitution

Les frais de constitution seront pris en charge par la société.

Article 22 – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour effectuer les formalités légales.

Fait à FRÉJUS, le 7 septembre 2026

L'Associée Unique,

Madame CAMANO Maria Grazia

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Lu et approuvé

